LISTES ELECTORALES

CITOYEN FRANÇAIS - DEMANDE D'INSCRIPTION/MISE A JOUR SUR LES LISTES ELECTORALES

Documents à fournir

Afin que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement déposer au service élections de votre mairie les trois types de documents suivants :

1. Le formulaire d'inscription dûment renseigné (Cerfa n°12669*02)

Veillez à être le plus clair et lisible possible, et à bien remplir toutes les rubriques du formulaire qui vous concernent.

2. Une photocopie d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité

Vous adresserez à votre mairie une photocopie lisible de votre pièce d'identité en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans :

- Carte nationale d'identité (photocopie recto/verso)

Ou

- Passeport (photocopie de la double page où figure votre photo)

3. Un justificatif de domicile

Seront acceptées :

- les pièces prouvant que vous êtes domicilié(e) dans la commune où vous souhaitez être inscrit(e) (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). Veillez à ce que les factures soient établies à vos nom et prénom et qu'elles datent de moins de 3 mois ;

Ou

- les pièces permettant de prouver que vous êtes inscrit(e), pour la deuxième année et sans interruption, au rôle d'une des contributions directes communales ou que votre conjoint(e) répond à ces conditions.

Cas particuliers :

- **Sont invitées à prendre contact avec la mairie pour connaître les justificatifs à fournir :**
    - Les personnes domiciliées chez un parent ou un tiers
    - Les personnes souhaitant s'inscrire en qualité de gérant, associé majoritaire ou unique, d'une société figurant au rôle de la commune
- **Pour les personnes de moins de 26 ans souhaitant s'inscrire dans la commune de domicile de leurs parents**, seront acceptées :
    - Les pièces prouvant que vos parents sont domiciliés dans la commune où vous souhaitez vous inscrire (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe). Veillez à ce que les factures soient établies à leurs nom et prénom et qu'elles datent de moins de 3 mois

    - Les pièces prouvant la filiation avec le titulaire de la domiciliation (copie du livret de famille, extrait d'acte de naissance avec filiation).
- **Pour les personnes résidant à l'étranger**, seront acceptés :
    - Les pièces prouvant que vous êtes inscrit(e) au rôle des contributions directes de la commune sur la liste électorale de laquelle vous souhaitez être inscrit(e)

    Ou

    - Un certificat d'inscription au registre des Français établis hors de France et les pièces prouvant que la commune sur la liste de laquelle vous souhaitez être inscrit(e) est soit : votre commune de naissance ; la commune de votre dernier domicile en France ; la commune de votre dernière résidence en France, à condition que cette résidence ait été de six mois au moins ; la commune sur la liste électorale de laquelle est né, est inscrit ou a été inscrit un de vos ascendants ; la commune sur la liste électorale de laquelle est inscrit un de vos parents au quatrième degré.